

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Messieurs Daniel GUÉRIN, Arnaud DOLLEY, Kévin CHAMPAGNEUR, Yves LERBOUR, Alain LEBAS, David MERCIER, Xavier ORDAS, Mesdames Elisabeth LE BRETON, Pascale GANGNET, Armelle COLTEE, Anne-Laure HAURD.

Absentes excusées : Danine LASTELLE, Karine MESSIER.

Absente : Virginie HAMELIN.

Pouvoirs : Danine LASTELLE donne son pouvoir à Pascale GANGNET.

Monsieur David MERCIER a été élu secrétaire.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

EXPULSION LOCATIVE

Les occupants du logement situé rue du Bout souverain n'honorent plus le paiement des loyers, à ce jour la dette s'élève à 5529€, ils cumulent également 2000€ de dette à EDF...

- o Le dossier de surendettement avec échéancier n'est pas respecté.
- o Un jugement expulsion a été acté en septembre 2016.
- o Proposition d'Intégration dans la maison vide du père de Monsieur.
- o Expulsion prévue et vente du bien actuel.

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions, souhaite que la procédure d'expulsion suive son cours.

TRAVAUX RUE DU BOUT SOUVERAIN ET DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE S'Y RAPPORTANT

- o Les travaux sont stoppés à cause de l'installation de la fibre.
- o A ce jour, Il est prévu plusieurs choses :
 - Rénovation et agrandissement du parking avec 13 places et rénovation des trottoirs de la rue des écoles. Un devis 41 723.94€ TTC est établi par l'entreprise MARTAGNY sans subvention possible.
 - Agrandissement du regard de récupération des eaux de pluie.
 - Arceaux en métal pour délimiter le parking et le trottoir en désactivé.
 - Suite aux inondations et aux débordements de l'assainissement, refonte des avaloirs, refonte du réseau et curetage de la rue au niveau du pont pour gagner 30cm (à ce jour, le niveau de dénivellé est de 20cm). Un devis de 29 690.52€ TTC a été établi par l'entreprise Martragny. Un fond de concours de 50% de la communauté de communes est possible.
 - Rue des dentellières : tranchée drainante devant les habitations et puisard. 17 480€ avec fonds de concours de 50% de la communauté de communes.
 - Monsieur Ordas fait remarquer que nous n'avons consulté qu'une seule entreprise, Monsieur Guerin répond que le devis relatif aux travaux Rue du bout souverain étaient déjà inscrit à la précédente mandature et que l'entreprise Martragny était le moins disante. Pour les travaux de gestion des eaux pluviales nous pouvons encore consulter d'autres entreprises puisque celle-ci a été sollicitée dans l'urgence.
 - Une décision modificative est nécessaire pour ces travaux : 71 414.46€ en moins au compte 615228 et en plus au compte 2315.
- o Les travaux et la décision modificative sont acceptés par 11 voix pour.

TRAVAUX DE RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS S'Y RAPPORTANT

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite réaliser la rénovation du terrain de tennis existant devenu trop vétuste. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de mandat de la nouvelle équipe municipale.

Un devis a été établi par l'entreprise SOLOMAT, permettant d'évaluer le coût du projet à hauteur de 52 000€. (Révision fond de forme, réalisation d'un terrain synthétique, clôture avec grillage 45mm. Durée des travaux 6 à 8 semaines).

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

Le conseil municipal acte le projet et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces travaux et pour effectuer les demandes de subventions y afférentes (APCR/DETR/fonds de concours...).

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL A UN PROPRIETAIRE DU LOTISSEMENT LE CLOSET

Il s'agit du terrain d'espace public situé au Sud du Macrolot, un propriétaire souhaite pouvoir l'acquérir afin d'agrandir son jardin, soit une surface d'environ 105m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre cet espace public au prix de 110€ le m² soit environ 11.500€, viennent en sus, les frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acheteur.

INSTAURATION DU CONTROLE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL EN CAS DE VENTE D'UNE HABITATION

A ce jour, aucun contrôle des installations d'assainissement n'est en place.

Lors des ventes des habitations il est important que ce contrôle soit fait.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer un contrôle des installations d'assainissement obligatoire lors d'une vente.

Ce contrôle sera réalisé par la commune gratuitement, si l'installation n'est pas conforme, les travaux de conformité devront être réalisés sous 2 ans.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE DISTRIBUTEUR A PAIN

A ce jour la machine que l'on devait avoir a été vendue, la nouvelle est deux fois plus chère. Le conseil municipal maintient les travaux et reste en attente du devis.

La discussion avec la boulangerie MD reste ouverte, en cas de refus de sa part, le conseil municipal sollicitera d'autres boulangers.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

A ce jour Madame LECLERC a un contrat de 17h30 hebdomadaires pour la commune de Reviers et le même nombre d'heures pour la commune de Fontaine-Henry.

Il n'est donc pas possible d'augmenter ces heures de travail puisque que les deux mi-temps représentent un temps plein.

Le conseil municipal décide donc de lui octroyer 4h supplémentaires par semaine en présentiel ou en télétravail et de rémunérer ses heures supplémentaires pour sa présence aux réunions des assemblées délibérantes (CCAS et Conseil municipal).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La commune de Basly lance sa campagne de commandes groupées de fioul.

A la précédente mandature nous étions associés avec cette commune pour faire bénéficier nos habitants de tarifs préférentiels, il est donc important que nous puissions continuer cette action. Monsieur Ordas se propose pour prendre contact avec les Revitais pour la commande du mois d'octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00